

DEPARTEMENT  
DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 28 janvier 2021

Compte-rendu affiché le 02 février 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 22  
janvier 2021

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Yamina SERI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Etienne FILLOT, Jean-Christian DARNE

Pouvoirs :

Etienne FILLOT à Françoise BÉRARD, Jean-Christian DARNE à Philippe MASSON,

Membres absents à la séance :

Laurent KAZMIERCZAK, Emile BEYROUTI

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS  
2020-018 ET 2021-001

Délibération : 01.2021.001

Transmis en préfecture le :  
02 février 2021

**RAPPORTEUR : Madame Marylène MILLET**

**DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

NUMERO D'ORDRE	DATE	TITRE	OBJET
2020-018	21/12/2020	ACCEPTATION INDEMNISATION SINISTRE MAT D'ÉCLAIRAGE PUBLIC LE 1ER JANVIER 2020	Le 1 janvier 2020, le véhicule d'un tiers identifié a percuté un mât d'éclairage public 42 rue des Collonges à Saint Genis Laval et l'a endommagé.  Ce sinistre a été déclaré à l'assurance de la commune, la MAIF, le 22 janvier 2020 et une expertise a eu lieu le 22 septembre 2020 par le cabinet Eurexo groupe Prunay;  Parallèlement, la MAIF propose à la Commune une indemnisation du sinistre à hauteur de 659,59 euros.
2021-001	18/01/2021	ACCEPTATION INDEMNISATION SINISTRE MAT D'ÉCLAIRAGE PUBLIC LE 1ER JANVIER 2020	La décision n°2020-018 en date du 21 décembre 2021 portant acceptation d'indemnisation d'un sinistre sur un mât d'éclairage public le 1er janvier 2020 est retirée suite à une erreur de rédaction.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Marylène MILLET**,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

**Maire,**

**Marylène MILLET**



**Liste des élus ayant voté POUR**

[Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Yamina SERI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM.

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.